

Liste des délibérations

- D2023-64 - occupation à titre précaire d'un logement communal
- D2023-65B - Tarifs scolaires et périscolaires
- D2023-66 - Tarifs médiathèque
- D2023-67 - occupation à titre précaire d'un logement communal
- D2023-69 - Gouvernance - Conseil Municipal : modification du lieu des séances
- D2023-70 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : désignation d'un représentant à la Conférence Intercommunale du Logement
- D2023-71 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- D2023-72 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : zone d'accélération d'énergies renouvelables, modalités de concertation
- D2023-73 – Aménagement du territoire - Affaires foncières : acquisition de parcelle rue de la Macheferrière
- D2023-74 – Patrimoine urbain et Paysager - Voirie : nomination de voies dans le lotissement des Champs de Mazé
- D2023-75 – Enfance et éducation – Personnel municipal : création d'un emploi temporaire sur le service enfance
- D2023-76 – Finances – Fiscalité : instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants
- D2023-77 – Finances – Budget principal et annexes : décisions modificatives
- D2023-78 – Ressources humaines – Personnel municipal : adhésion au groupement de commande du contrat groupe assurance statutaire
- D2023-79 – Ressources humaines – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs

Affiché le 15 septembre 2023

Fait à Mazé-Milon, le 15 septembre 2023

Pour une durée de 2 mois.

Le Maire

Christophe POT



Le Maire,

Christophe POT



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Etaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">Mandant</td> <td style="width: 33%;">Mandataire</td> <td rowspan="2" style="width: 34%;">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l’unanimité.</p> <p align="center">D2023-69 – Gouvernance - Conseil Municipal : modification du règlement intérieur concernant le lieu des séances Rapporteur : Eric PORCHER</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu les articles L.2121-7 et 8 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu le règlement du Conseil Municipal adopté le 6 juillet 2020 et notamment son article 1,</p> <p>Vu l’avis favorable du bureau municipal du 28 août 2023,</p> <p>Vu l’exposé de M. PORCHER,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

Considérant l'article 1 du règlement du Conseil Municipal prévoyant que « Le Conseil Municipal se réunit à la salle du Clos à Mazé pour des motifs juridique (lieu unique) et fonctionnel (accessibilité). »

Considérant que la salle du Conseil Municipal de Mazé-Milon est accessible depuis le mois d'août 2023,

Considérant que le nombre d'élus depuis le début du mandat actuel permet un retour des séances au sein de la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mazé,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : modifie l'article 1 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la manière suivante :

Article 1 : périodicité et lieu des séances

...

Le Conseil Municipal se réunit à la salle du Conseil Municipal de Mazé.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe



La secrétaire de séance,

Pauline THIBAULT.

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Etaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l'unanimité.</p> <p align="center">D2023-70 – Intercommunalité - Communauté de Communes Bugeois Vallée : désignation d'un représentant à la Conférence Intercommunale du Logement</p> <p align="center">Rapporteur : Eric PORCHER</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret,</p> <p>Vu la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,</p> <p>Vu le courrier du 20 juillet de la Communauté de Communes Bugeois Vallée demandant la désignation d'un représentant à la conférence intercommunale du logement,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 28 août 2023,

Vu la liste de candidats,

Vu l'exposé de M. PORCHER,

Considérant que la Communauté de Communes Baugeois Vallée doit se doter d'une conférence intercommunale du logement,

Considérant que la commune de Mazé-Milon est représentée à la conférence intercommunale du logement,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de ne pas procéder par scrutin secret pour cette désignation.

Article 2 : désigne Mme Sandrine BELANGE en tant que représentante de la commune à la conférence intercommunale du logement.

Article 3 : autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe



La secrétaire de séance,

Pauline THIBault.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCAION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p>Étaient présents : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l'unanimité.</p> <p align="center">D2023-71 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées</p> <p align="center">Rapporteur : Vincent GABORIAU</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu le rapport de la CLECT en date du 31 août 2023,</p> <p>Vu le visa du bureau du 4 septembre 2023,</p> <p>Vu l'exposé de M. GABORIAU,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de délibérer concernant le rapport de la CLECT,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : adopte le rapport d'évaluation des charges transférées.

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Article 3 : autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

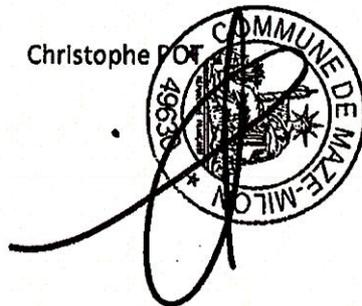
Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christophe POT

Pauline THIBAUT.



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l’unanimité.</p> <p align="center">D2023-72 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois-Vallée : zone d’accélération d’énergies renouvelables, modalités de concertation</p> <p align="center">Rapporteur : Eric PORCHER</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu le Code de l’Environnement et son article R.121-19 relatif aux modalités de concertation,</p> <p>Vu la loi d’accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023,</p> <p>Vu la proposition de concertation commune proposée par la Communauté de Communes,</p> <p>Vu l’avis de la commission aménagement et patrimoine du 6 septembre 2023,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

Vu l'exposé de M. PORCHER,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour arrêter les modalités de concertation,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : arrête les modalités de concertation concernant la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables comme suit :

- Un dossier de concertation disponible en mairie et au siège de la communauté de communes
- Un dossier de consultation disponible sur les sites internet des communes et de la communauté de communes
- Un bilan à l'issue de la concertation

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération

Article 3 : autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe POY



La secrétaire de séance,

Pauline THIBAULT.

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Etaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l’unanimité.</p> <p align="center">D2023-73 – Aménagement du territoire - Affaires foncières : acquisition de parcelle rue de la Macheferrière</p> <p align="center">Rapporteur : Eric PORCHER</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu le plan local d’urbanisme approuvé le 16 décembre 2011 et modifié,</p> <p>Vu le budget communal,</p> <p>Vu l’avis de la commission « aménagement-patrimoine » en date du 6 septembre 2023,</p> <p>Vu l’exposé de M. PORCHER,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

Considérant que la parcelle cadastrée concernée est comprise dans le périmètre d'une future Opération d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme,

DÉLIBÈRE :

A l'unanimité moins une abstention,

Article 1 : décide de l'acquisition partielle de la parcelle cadastrée section E n°589 d'une contenance de 600 m² environ qui sera déterminée de manière précise lors du bornage au prix net de 10.00 € le m².

Article 2 : précise les modalités suivantes d'acquisition :

- Une distance de 2 mètres sera laissée à l'acquéreur par rapport à l'implantation de la dépendance.
- La réalisation de la clôture en treillis soudé sera prise en charge par la commune.

Article 3 : charge M. le Maire, ou à défaut, en son absence ou empêchement, un adjoint, de signer s'il y a lieu le compromis de vente et l'acte authentique à passer à l'étude de Métais-Grollier, sise à Beaufort-en-Anjou, ainsi que toute autre pièce nécessaire à la réalisation de cette mutation.

Article 4 : dit que les frais liés à cet acte seront à la charge de la commune.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe P...



La secrétaire de séance,

Pauline THIBAULT.

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAUT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l’unanimité.</p> <p align="center">D2023-74 – Patrimoine urbain et Paysager - Voirie : nomination de voies dans le lotissement des Champs de Mazé</p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 7 juin 2023,</p> <p>Vu le rapport de M. CHAMPION,</p> <p>Considérant la nécessité de dénommer les nouvelles voies du lotissement des Champs de Mazé,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

DELIBÈRE**A l'unanimité****Article 1 : décide de dénommer les voies suivantes :**

Nouvelle dénomination	Observation
Rue des champs de Mazé	La voie reliant la route de Fayet
Rue des greffons	La voie située entre le chemin Angevin et la rue des champs de Mazé
Rue des polyanthas	La voie reliant la rue des Maraîchers

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

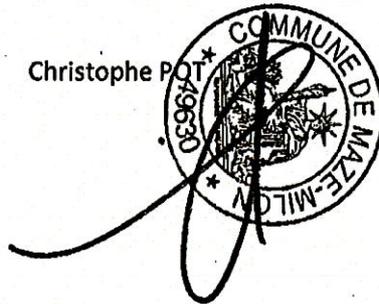
Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christophe POT

Pauline THIBAUT.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAUDEAU, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBAUT, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBAUT en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l’unanimité.</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					
	<p>D2023-75 – Enfance et éducation – Personnel municipal : création d’un emploi temporaire sur le service enfance</p> <p>Rapporteur : Carole BOURIGAULT</p>					
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,</p> <p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en vertu de l’article 3-12 « accroissement temporaire d’activité »,</p> <p>Vu l’avis favorable de la commission famille et solidarités du 19 janvier 2023,</p> <p>Vu l’exposé de Mme BOURIGAULT,</p>					

Considérant les besoins temporaires du service,

DELIBERE

A l'unanimité

Article 1 : décide de créer un emploi d'agent contractuel suivant :

- **Enfance** :

- 1 emploi d'adjoints technique

- Sur la base de 16 heures hebdomadaires avec la possibilité de réaliser des heures complémentaires

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Article 3 : autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe POISSON



La secrétaire de séance,

Pauline THIBAULT.

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l’unanimité.</p> <p align="center">D2023-76 – Finances – Fiscalité : instauration de la taxe d’habitation sur les locaux vacants</p> <p align="center">Rapporteur : Vincent GABORIAU</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 232, 1639A bis, et 1407 bis,</p> <p>Vu l’avis favorable du bureau du 4 septembre 2023,</p> <p>Vu le rapport de M. GABORIAU,</p> <p>Considérant la nécessité de lutter contre la difficulté d’accès au logement sur la commune de Mazé-Milon,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

Considérant le nombre élevé de demandes de logement par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif à caractère social,

DELIBÈRE

A l'unanimité moins une abstention,

Article 1 : décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération en la notifiant notamment aux services préfectoraux ainsi qu'au Trésor Public.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

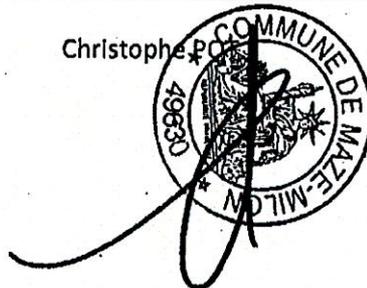
Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christophe POISSON

Pauline THIBAULT.



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>25</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l’unanimité.</p> <p align="center">D2023-77 – Finances – Budget principal et annexes : décisions modificatives Rapporteur : Vincent GABORIAU</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications des budgets primitifs,</p> <p>Vu le budget communal adopté le 12 décembre 2022,</p> <p>Vu l’avis favorable du bureau municipal du 4 septembre 2023,</p> <p>Vu le rapport de M. GABORIAU,</p> <p>Considérant la nécessité de modifier les inscriptions de crédits en cours de mandat,</p>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 049-200058873-20230911-D2023_77B-DE

SLOW

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : vote la décision modificative n°3 suivante sur le budget principal :

Section	Sens	Article	Fonction	Crédit au budget	DM n°3	Nouveau crédit
Investissement						
Dépenses						
I	D	127/2313-Immos en cours	01	54 000.00 €	- 20 000.00 €	34 000,00 €
I	D	140/2313-Immos en cours	01	379 576.00 €	+ 20 000.00 €	399 576,00 €

Et modifie en conséquence les autorisations de programme qui y sont liées.

Article 2 : vote la décision modificative n°2 suivante sur le budget annexe des Champs de Mazé :

Section	Sens	Article	Fonction	Crédit au budget	DM n° 2	Nouveau crédit
Fonctionnement						
Dépenses						
D	R	605-Travaux	01	335 000.00 €	+94 000.00 €	429 000,00 €
Recettes						
F	R	60315- Variations des stocks	01	580 510.00 €	+94 000.00 €	674 510,00 €
Investissement						
Dépenses						
I	D	3355-Travaux	01	335 000.00 €	+94 000.00 €	429 000,00 €
Recettes						
I	R	1641 - Emprunts	01	559 870.00 €	+94 000.00 €	653 870,00 €

Article 3 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe POT.



La secrétaire de séance,

Pauline THIBAUT.

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

DATE DE CONVOCATION 04/09/2023	L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.						
DATE D'AFFICHAGE 05/09/2023	M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAUT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAUDEAU, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBAUT, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.						
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32	<p><u>Etaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Etaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBAUT en qualité de secrétaire de séance.</p>						
PRÉSENTS 25	Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :						
VOTANTS 26	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandant</th> <th style="width: 33%;">Mandataire</th> <th style="width: 34%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> <td align="center">26 votants</td> </tr> </tbody> </table>	Mandant	Mandataire		Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT	26 votants
Mandant	Mandataire						
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT	26 votants					
	Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l'unanimité.						
	D2023-78 – Ressources humaines – Personnel municipal : adhésion au groupement de commande du contrat groupe assurance statutaire Rapporteur : M. Vincent GABORIAU						
	Le Conseil Municipal, Vu les dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu les dispositions des articles L.416-4 du code des communes, Vu les dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du Code Général de la Fonction Publique relative à la protection liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès aux articles L.821-1 à						

L.829-2 ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 4 septembre 2023,

Vu l'exposé de M. GABORIAU,

Considérant la date d'échéance du contrat statutaire de la commune au 31 décembre 2023,

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels à l'exception de la maladie ordinaire exclue de cette couverture.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Article 2 : charge M. le Maire de signer la demande de consultation.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, la liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

Le Maire

Le secrétaire de séance

Christophe POT.

Pauline THIBAUT



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 11 septembre 2023**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>04/09/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PORCHER.</p>					
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>05/09/2023</p>	<p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mme Pauline THIBault, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p>					
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p>	<p><u>Étaient excusés</u> : M. POT, Mme Caroline BERETTI.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Eric PORCHER, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Pauline THIBault en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p>					
<p>PRÉSENTS</p> <p>25</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mandant</td> <td>Mandataire</td> <td rowspan="2">26 votants</td> </tr> <tr> <td>Mme Caroline BERETTI</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </table>	Mandant	Mandataire	26 votants	Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT
Mandant	Mandataire	26 votants				
Mme Caroline BERETTI	Mme Carole AGASSANT					
<p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 à l'unanimité.</p>					
	<p>D2023-79 – Ressources humaines – Agents municipaux : modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre</p> <p>Rapporteur : Vincent GABORIAU</p>					
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,</p> <p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,</p> <p>Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique,</p> <p>Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019,</p>					

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 4 septembre 2023,
Vu l'exposé de M. Gaboriau,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : modifie le tableau des emplois au 1^{er} octobre 2023 :

Cadre d'emploi correspondant	Nombre de postes	Nouveau taux d'emploi
Filière technique		
Adjoint technique	1	21.25/35 ^{ème}
	1	25.5/35 ^{ème}
	2	29.5/35 ^{ème}
	1	31.25/35 ^{ème}
	1	35/35 ^{ème}
Filière sociale		
ATSEM	1	31.25/35 ^{ème}

Article 2 : autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
 Et ont signé les membres présents

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Christophe POT.

Pauline THIBAUT.